

**ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'EURE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;

VU les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé de l'Eure ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 7 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Eure ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 6 décembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Eure ;

VU le courriel de M. Georgio LOISEAU du 29 juin 2023 ;

VU le courriel de Mme Gwenaël BLANC du 22 juin 2023 ;

VU les départs de M. Tristan SAVINO, M. Emmanuel TASSE, Mme Sandrine COTTON ;

SUR PROPOSITION des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de l'Eure est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

- a) Au plus six représentants des établissements de santé
 - Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires
 - En attente de désignation du titulaire de M. Patrick WATERLOT
- b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux
 - En attente de désignation du suppléant de M. Jacques SERPETTE
- c) Au plus cinq représentants des différents mode d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale
 - En attente de désignation d'un titulaire

4) Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

- a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département
 - En attente de désignation du suppléant de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET

5) Collège de deux personnes qualifiées

- M. Georgio LOISEAU est désigné personne qualifiée

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de l'Eure, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de l'Eure.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de l'Eure est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de l'Eure. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23 AOÛT 2023

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'EURE

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Monsieur Patrick WATERLOT (FHF)
Madame Gwénaëlle ROPARS (FHP)	Madame Stéphanie KOSCHER (FHP)
Madame Catherine PALLADITCHEFF (FEHAP)	Madame Vicky MATHERON

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Dominique MARTIN (FHF)	Monsieur Boualem HEDJOUJJE (FHF)
Madame Sophie LE MONNIER (FHF)	Monsieur Abderrezak BOUASRIA (FHF)
Monsieur Philippe CLERY MELIN (FHP)	Monsieur Messaoud FERDJANI (FHF)

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-Frédérique CUVILLIER (FEHAP)	Madame Corinne COURTEL (FEHAP)
Monsieur Jérôme TRIQUET (FHF)	Madame André MINYEMECK (FHF)
Monsieur Jacques SERPETTE (NEXEM)	En attente de désignation
Monsieur Guillaume CARON (UNAPEI)	Monsieur François AUNIS (UNAPEI)
Madame Sophie DOURVILLE LECERF (SYNERPA)	Madame Anne GUTTON (URIOPSS)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christian RICHARD (PLANETH Patient)	Monsieur Bernard DUEZ (PLANETH Patient)
Monsieur Léonard NZITUNGA (FAS)	Madame Sandrine GALERNE (FAS)
Madame Gaëlle TELLIER (Fédération Addiction)	Madame Laure BIDAUX (PSN)

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe MAUBOUSSIN (URML)	Monsieur Georges NICOLAS (URML)
Madame Messaouda MARGUIER (URML)	Madame Hélène MOUTERDE-LEFEBVRE (URML)
Madame Carine BERNARD (URML)	Madame Laure LEFEBVRE (URML)

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Monsieur Hervé CANTON (URPS Pharmaciens)	Monsieur Tcheussi SIAKAM (URPS Pédicures Podologues)
Madame Muriel DULIZE (URPS Infirmiers)	Monsieur Grégory FERON (URPS Masseurs kinésithérapeutes)
Madame Laurence CASIER (URPS Orthoptistes)	Madame Virginie PERRIER-SAIGRE (URPS orthophonistes)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bertrand FISSET (MSP Charleval)	En attente de désignation
Monsieur Pierre FAINSILBER (DAC Eure Est)	En attente de désignation
Monsieur Alexandre FERNANDES (CPTS Vexin Normandie)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Monsieur Hervé MATHIEU de VIENNE (MSP Bosroumois)	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pierre-François GASCO FINIDORI (FNEHAD)	En attente de désignation

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Baptiste DE LEMOS (CDOM)	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Annick LAGREE (UNAFAM – Délégation de l'Eure)	En attente de désignation
Monsieur Pascal JUBLANC-DUCARPE (Ligue contre le cancer)	En attente de désignation
Monsieur Michel MIKLARZ (APAJH)	Madame Marie-France NOGRETTE (APAJH)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Madame Francine MARAGLIANO (AFTC)	En attente de désignation
Monsieur Michel LOISEL (UTR)	En attente de désignation
Monsieur Jacques DAVOUST (UTR)	En attente de désignation
Monsieur Jean DE CRAËNE (CFE/CGC)	En attente de désignation

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Madame Emmanuelle TREMEL	Madame Cécile REMY-BASTIT

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Madame Anne TERLEZ	Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Monsieur Guillaume PETIT	Madame Laure EL ALAOUI

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas GRAVELLE (Président de Communauté de communes l'Intercom Bernay Terres de Normandie)	En attente de désignation
M. Frédéric DUCHÉ (Président de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération)	Madame Nathalie BREEMEERSCH (Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Seine Eure)

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Lyne VAGNER (Maire de Bernay)	Madame Sara FERAUD (Conseillère municipale déléguée de Bernay)
Madame Catherine DELALANDE (Adjointe au Maire de Vernon)	Monsieur François OUZILLEAU (Maire de Vernon)

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle DORLIAT-POUZET	En attente de désignation

b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques LETHUILLIER (CPAM)	En attente de désignation
Monsieur Laurent BUSVETRE (CARSAT)	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
Monsieur Michel RUFFIN (Mutualité Française)
Monsieur Georgio LOISEAU